Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 095-200046084-20250404-DEL25_08-BF

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)

Présentation du Budget Primitif 2025 Comité syndical n°55 du 4 avril 2025

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif.

Par délibération n°23-29 du 14 décembre 2023, le SMAPP a adopté le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et autorisé la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, en dehors des étapes budgétaires, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, en fonctionnement et en investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le comité syndical a donné acte au Président de la présentation des orientations budgétaires le 7 mars 2025. Les dispositions réglementaires prévoient que le budget primitif est soumis au vote du comité syndical dans les 10 semaines suivants le débat d'orientations budgétaires.

Le Comité syndical est donc invité à voter le budget primitif 2025.

Comme annoncé lors du Débat d'orientations budgétaires 2025, les principales actions prévues et identifiées dans le budget prévisionnel 2025 portent sur :

1. Le foncier

Les priorités d'action du SMAPP pour l'année 2025 consistent à achever l'entrée en possession des terrains du secteur 2a afin de réaliser les travaux de plantations tel que définis dans le PRO. Il s'agira également de poursuivre les procédures juridiques pour s'assurer l'obtention des ordonnances d'expropriation des secteurs 2b et 3.

Une enquête parcellaire devrait se tenir dans le courant de l'année pour les secteurs 2b et une partie du secteur 3 situé à Pierrelaye.

Les audiences d'expropriations du secteur 3 se finaliseront dans le courant de l'année.

En parallèle, les acquisitions amiables se poursuivront.

La convention foncière avec l'Etat sera contractualisée.

Le processus de libération du hameau de Montjaret sera lancé en 2025.

Pour éviter toute installation illicite, aussi bien sur les terrains que dans les logements, des procédures contentieuses sont engagées dès que nécessaire.

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 095-200046084-20250404-DEL25_08-BF

2. Les travaux

Lors de la saison hivernale 2024/2025 seront plantés 59 ha soit environ 121 000 plants de 23 essences différentes.

En 2025 sera relancé le marché de plantations et de milieux ouverts pour les 4 prochaines années. Un marché d'entretien des espaces naturels sera à attribuer dans le courant de l'année.

Une obligation réelle environnementale engagée avec la CDC biodiversité permettra la mise en gestion de 18,5 hectares pour une durée de 30 ans.

Concernant les bois existants, le SMAPP réalisera des travaux de requalification et de sécurisation des chemins sur le secteur de Bessancourt.

Un marché de mobilier et de signalétique sera attribué pour la fourniture des premiers éléments dans les boisements préalablement sécurisés. A ce titre des prototypes ont été réalisés et installés en entrées des bois de la Garenne de Maubuisson et de la Butte Rouge.

Plusieurs chantiers de nos partenaires passeront en phase opérationnelle, notamment les opérations de renaturation sur les rus du Fond de Vaux et de Liesse, respectivement portées par le SMBO et la CACP.

Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de chemins, de parkings forestiers et travaux divers d'aménagement sera lancé en début d'année.

Le nettoyage des secteurs dégradés par la présence de déchets et décharges sauvages va se poursuivre.

Les travaux concernant la requalification du 20 rue de la Colonne en établissement recevant du public seront finalisés.

Les démolitions des quatre hangars de la Ferme de la Haute Borne et des bâtiments des Boërs sont prévues après attribution du marché afférent.

Des actions d'entretiens des bâtiments en gestion devront être planifiées (réhabilitation de la toiture de la Maison de maître, réseaux d'assainissement, ...)

3. Les études environnementales

En 2025, les premières études sur les eaux souterraines rendues obligatoires par l'évaluation environnementale de 2019 seront menées à bien.

De la même façon, la deuxième année de suivis biodiversités dont les protocoles ont été définis en 2023 seront réalisés.

4. La recherche de financements

Elle sera poursuivie à travers les compensations et la recherche de subventions. La sollicitation de mécènes se poursuivra.

5. Les moyens

En matière de ressources humaines, le nombre d'agents en poste pour le SMAPP sera de 6 agents à temps plein et de deux agents à temps non complet (garde et chargée de communication). Au cours de l'année, aucune création de poste n'est envisagée mais une augmentation de la masse salariale est à prévoir du fait de l'arrivée en février 2025 d'une chargée de communication, de l'avancement de grade d'un agent et de l'avancement d'échelon d'un autre agent titulaire. Une enveloppe sera également inscrite pour le paiement des vacations des commissaires enquêteurs dans le cadre des enquêtes parcellaires 2024 et 2025 mais aussi pour le paiement de personnel extérieur (photographe, animateur).

1----1

Pour mener à bien l'ensemble de ce programme, il est proposé au Comité syndical de voter le Budget primitif 2025 s'équilibrant en dépenses et en recettes à 26 113 263,84 €.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 282 447,42 €.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 1 785 520,45 € sont destinées à financer :

- les charges à caractère général : 966 000,00 €, notamment :
 - les prestations de service pour la rémunération des contrats signés avec des prestataires extérieurs intervenant dans des domaines divers tel que le mécénat, l'assistance foncière, la sécurisation des bâtiments : 100 000,00 €
 - les contrats de prestations de services dans le cadre d'externalisation de missions comme la conception de moyens de communication, la conception des documents RH, l'aide aux recrutements : 200 000,00 €
 - les frais d'actes et de contentieux pour la rémunération des avocats et des huissiers dans le cadre de procédures judiciaires : 50 000,00 €
 - les honoraires de conseil juridique : 30 000,00 €
 - les frais d'analyses environnementales pour un montant global de 100 000,00 €
 - I'entretien des terrains et des bois : 175 000,00 €
 - les frais d'eau et d'électricité pour les logements de la Haute Borne (en partie remboursés par les occupants) : 85 000,00 €
 - la taxe foncière : 70 000,00 €
 - La taxe sur les logements vacants : 5 000,00 €
 - le remboursement des frais de fonctionnement au CD95 : 20 000,00 €
 - les frais d'impression : 15 000,00 €
 - les assurances : 25 000,00 €
 - les frais de réception : 30 000,00 €
 - les frais d'affranchissement : 2 000,00 €
 - les frais d'annonces et d'insertions : 5 000,00 €
 - la location de matériel de transport : 10 000,00 €
 - les frais de nettoyage des locaux : 4 000,00 €

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 095-200046084-20250404-DEL25_08-BF

les autres frais divers (annonces, déplacements, séminaires, fournitures de bureau, matériels, locations, carburants...) : 40 000,00 €

- les charges de personnel et frais assimilés pour un total de 629 000,00 € comprenant :
 - les vacations des commissaires enquêteurs : 30 000,00 € avec les charges sociales
 - les prestataires extérieurs (photographes, auteurs...): 30 000,00 € avec les charges sociales
 - les assurances statutaires : 20 000,00 €
 - les frais de formation : 10 000,00 €
 - les œuvres sociales : 2 000,00 €
 - la médecine préventive : 1 000,00 €
 - les charges de personnel du SMAPP : 536 000,00 €
- les autres charges de gestion courante : 187 110,00 € dont la participation du SMAPP au maintien de l'activité agricole jusqu'au boisement dans le cadre du Protocole d'accord avec la Chambre régionale d'agriculture pour 180 000,00 €.
- des dépenses liées à l'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs : 2 000,00€
- une provision pour dépréciation des actifs circulants (loyers irrécouvrables) : 1 410,45 €

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement sont constituées de dotations aux amortissements pour 50 000,00 € et d'un virement à la section de fonctionnement de 446 926,97 €.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant total de 866 959,34 €, sont composées :

- de la participation des collectivités membres du SMAPP pour un montant de 787 500 € (33% pour la Région Ile-de-France, 33% pour le Conseil départemental du Val d'Oise, 22% pour la Communauté d'agglomération Val Parisis, 7% pour la Commune de Saint-Ouen-l'Aumône et 5% pour la Commune de Méry-sur-Oise, conformément aux statuts). Cette contribution connait une diminution 12,5 % par rapport aux années précédent. Cette baisse est exceptionnelle et ne pourra perdurer les années suivantes.
- des indemnités d'occupations précaires encaissées sur les biens dont le SMAPP est devenu propriétaire et le remboursement des charges, pour 75 000,00 €
- des dégrèvements de taxe sur les logements vacants 2024 pour 2 673,00
- une reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants (loyers) de 1 786.34 €.

Le résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs s'établit à 1 415 488,08 € et permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 23 830 816,42 €

Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont inscrites pour un montant de 23 644 816,42 € et seront consacrées :

- Dans le cadre de l'Autorisation de Programme (23 560 316,42 €) :
 - aux études nécessaires à la mise en œuvre du projet (738 288,00 €) :
 - o Maîtrise d'œuvre pour les travaux divers d'aménagement : 50 000,00 €
 - o Maîtrises d'œuvre pour les travaux forestiers : 142 488,00 €
 - o Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale : 50 000,00 €
 - o Frais d'étude pour le franchissement de la RN184 : 120 000,00 €
 - o Frais d'étude pour la reconversion de la Ferme de la Haute Borne : 40 800,00 €
 - o Frais de géomètres : 15 000,00 €
 - o Frais de diagnostics (amiante, thermique...) : 30 000,00 €
 - o Frais d'enquêtes parcellaires : 270 000,00 €
 - o Frais d'insertions : 20 000,00 €
 - à l'opération d'aménagement forestier de la plaine (22 822 028,42€) :
 - o Acquisitions foncières : 3 750 000,00 €
 - o Acquisitions immobilières : 1 000 000,00 €
 - o Evictions agricoles et économiques : 4 500 000,00 €
 - o Travaux de plantations et de requalification des bois existants : 2 000 000,00 €
 - o Travaux d'aménagement de milieux ouverts : 500 000,00 €
 - o Création d'allées forestières : 1 100 000,00 €
 - o Travaux de sécurisation : 300 000,00 €
 - o Agencement et aménagement de bâtiment : 890 000,00€
 - o Aménagement de terrains : 284 000,00 €
 - o Aménagement de voiries : 100,000,00 €
 - o Installation de panneaux de communication : 30 000,00 €
 - o Matériels et mobiliers : 23 000,00 €
 - o Travaux en cours :
 - Avances sur travaux 300 000.00 €
 - Enlèvement des dépôts sauvages : 1 500 000,00 €
 - Démolition : 1 500 000,00 €
 - Travaux divers : 5 045 028,42 €
- A l'acquisition d'un moyen de locomotion électrique permettant l'accès à tout le secteur pour 2 500,00 €
- A l'acquisition de logiciels et matériels informatiques pour 15 000,00 €
- A l'achat de matériels et mobiliers de bureau pour 5 000,00 €
- Aux remboursements d'emprunts (AESN) : 62 000,00 €

Des dépenses d'ordre d'investissement sont prévues pour 186 000,00 € pour des opérations patrimoniales de régularisations comptables.

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 095-200046084-20250404-DEL25_08-BF

Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont prévues à hauteur de 11 471 928,00 € et constituées :

- D'une participation de 5 000 000,00 € versée par le SIAAP
- D'un versement de 2 000 000,00 € sur la subvention de 8 000 0000,00 € accordée par le Département du Val d'Oise
- De subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les acquisitions foncières et les travaux forestiers d'un montant de 1 243 648,00 €
- De la Dotation de soutien à l'investissement local 2021 pour 18 000,00 €
- De la dotation de soutien à l'investissement local 2022 pour 350 000,00 €
- Du Fonds vert pour les travaux du 20 rue de la Colonne à MERY-SUR-OISE pour 192 262,00 €
- Du versement de compensations forestières pour 180 834,00 €
- De dons et legs pour 385 000,00 €
- Du FCTVA pour 4 761,00 €
- Deux avances financières consenties par l'AESN (remboursement sur 20 ans à taux 0%) pour 2 097 423,00 €

Les recettes d'ordre de la section d'investissement comprennent des amortissements à hauteur de 50 000,00 € un virement de la section de fonctionnement de 446 926,97 € et des opérations patrimoniales pour 186 000,00 €.

Le résultat reporté des exercices antérieurs s'établit à 11 675 961,45 € et permet d'équilibrer la section d'investissement.

Un tableau synthétique des inscriptions budgétaires pour l'exercice 2025 comparées à l'exercice 2024, ainsi que la répartition des crédits de paiement 2025-2029 sont annexés à cette présentation.

		BP 2024	BP 2025			BP 2024	BP 2025
Chapitre article	e DEPENSES	3		Chapitre article	RECETTES	ę	
	FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	1 163 000,00	966 000,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	20 000,00	15 000,00
60611	Eau	10 000,00	5 000,00	70878	Remboursement eau et électricité	20 000,00	15 000,00
60612	Electricité	100 000,00	80 000,00				
60622	Carburants	3 000,000	3 000,00	74	Dotations et Participations	900 000,00	787 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	10 000,00	7472	Contribution Région Ile-de-France	297 000,000	259 875,00
98909	Habillement et vêtement de travail	1 000,00	1 000,00	7473	Contribution Département Val d'Oise	297 000,00	259 875,00
6064	Fournitures administratives	5 000,000	5 000,00	7474	Contribution Commune Méry-sur-Oise	45 000,00	39 375,00
89909		1 000,00	1 000,00	7474	Contribution Commune Saint Ouen l'Aumône Contribution Communauté d'agglomération Val	63 000,00	55 125,00
611	Contrat de prestations de services	200 000,00	200 000,00	7475	Parisis	198 000,000	173 250,00
6135	Location de matériel de transport	10 000,00	10 000,00				
61521	Entretien des terrains	50 000,00	75 000,00	75	Autres produits d'activité	57 000,00	62 673,00
61524	Entretien des bois et forêts	50 000,00	100 000,00	752	Revenu des immeubles	57 000,00	00'000 09
61551	Entretien véhicule	2 000,00	2 000,00	75888	Avoirs et dégrèvements de taxes	00'0	2 673,00
6168	Assurances	25 000,00	25 000,00				
617	Etudes et recherches	120 000,00	100 000,00	77	Produits exceptionnels	2 202,00	00'0
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	2 000,00	773	Annulation mandats exercices antérieurs	2 202,00	00,00
6185	Frais de colloques et séminaires	5 000,000	5 000,000				
6188	Autres frais divers	5 000,000	5 000,000	78	Reprises amortissement, dépréciations, provisions	00'0	1 786,34
62268	Honoraires de conseil	50 000,00	30 000,00	7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	00'0	1 786,34
6227	Frais actes et de contentieux	100 000,00	50 000,00				
6231	Frais annonces et insertions	10 000,00	5 000,00				R
6234	Réceptions	30 000,00	30 000,00				Reçu Publi
6236	Catalogues et imprimés et publications	25 000,00	15 000,00				en é le
6238	Relation publique	00'0	5 000,00				préf
6251	Voyages, déplacements missions	1 000,00	1 000,00				fectu
6261	Frais affranchissements	10 000,00	2 000,00				ıre l
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	4 000,00				e 09
62878		50 000,00	20 000,00				09/0 /04/ 504(
6288		200 000,00	100 000,00				202
63512		80 000,00	70 000,00				5
63513	Logements vacants	3 000,000	5 000,000				5 ² <u>L</u>
		_				_	

		BP 2024	BP 2025			BP 2024	BP 2025
Chapitre article	DEPENSES	ŧ		Chapitre article	RECETTES	3	
012	Charges de personnel et frais assimilés	623 500,00	629 000,00				
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	20 000,00				
6333	Participation a la formation professionnelle et continue	10 000,00	10 000,00				
0330	Collisations an CNFPI Dáminásations nosconol tituloisa	2 000,000	3 000,00				
04111	nemunierations personnier utdan e Dómunórations norganol non titulairo	120,000,000	130 000,00				
64131	Kemunerations personnel non utulaire	170 000,00	170 000,00				
6414	Vacations	50 000,00	20 000,00				
0401 6452	OKSSAF Opings do sottolitos	140 000,00	160 000,00				
0400	Calsses de l'eti alies	00,000 66	00,000 07				
6455	Assurances statutaires	20 000,00	20 000,000				
6458	Sécurité sociale et prévoyance	2 500,00	3 000,000				
6474	Versement aux œuvres sociales	2 000,00	2 000,000				
6475	Médecine préventive	2 000,00	1 000,00				
į	:						
65	Autres charges de gestion courante	209 STU,UU	18/ 110,00				
6532	Frais de déplacements élus	1 500,00	1 500,00				
6541	Admission en non valeur	3 000,00	00'009				
6568	Entretien agricole des sols	200 000,00	180 000,00				
6583	Indemnité moratoire	5 000,000	5 000,000				
65888	Prélèvement à la source	10,00	10,00				
ļ							
/9	Charges specifiques	2 000,000	2 000,000				
673	Titres annulés	2 000,00	2 000,00				
8	Dotations any provisions dépréciations	2 500 00	1 410 45				
6817	Provision actifs circulants	5 500.00	1 410.45				Pub
į							olié le
	Mouvements réels	2 003 510,00	1 785 520,45		Mouvements réels	979 202,00	959
042	Amortissement	00'000 09	50 000,00				
023	virement à la section d'investissement	475 306,69	446 926,97				
	Mouvements d'ordre	535 306,69	496 926,97		Mouvements d'ordre	00'0	
	TOTAL	2 538 816,69	2 282 447,42		TOTAL	979 202,00	/04/2 5040
	D 002 Résultat reporté ou anticipé				R 002 Résultat reporté ou anticipé	1 559 614,69	025 4-DEL
	TOTAL Fonctionnement cumule	2 538 816,69	2 282 447,42		TOTAL Fonctionnement cumule	2 538 816,69	2 2 8 4 4 4 2 2
							-E

		BP 2024	BP 2025			BP 2024	BP 2025
Chapitre article	DEPENSES	ę		Chapitre article	RECETTES	Ę	
	INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT		
16	Emprunts	39 000,000	62 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	295 225,00	389 761,00
16871	Rbt emprunt AESN	39 000,000		10222	FCTVA	225,00	4 761,00
;	:			10251	Dons et legs	295 000,00	385 000,00
50	Immobilisations incorporelles	1 166 688,00		,	:	1	
2031	Mous	50 000,00		13	Subventions d'Investissement	7 407 940,72	8 984 744,00
2031	Maitrise d'œuvre travaux divers d'amenagement	136 200,00		1321	DSIL 2022	500 000,00	350 000,00
2031	Maitrise d'Œuvre travaux d'aménagement forestier Maitrise d'œuvre 20 rue de la Colonne	142 488,00	142 488,00	1321	DSIL 2021 sécurisation Fonds vert 20 rue de la Colonne	149 000,00	18 000,000
2031	Etude reconversion ferme de la Haute Borne	00'0	40 800,00	1323	Département volet 2)	2 000 000,00
2031	Etude franchissement RN184	120 000,00		1326	AESN solde sub acquisition foncière	11 160,00	00,00
2031	Etudes géomètres	15 000,00	15 000,000	1326	AESN solde sub acquisition foncière T1	449 966,00	53 630,00
2031	Diagnostics	30 000,00	30 000,00	1326	AESN solde sub plantations T1	409 011,00	00'0
2031	Enquêtes parcellaires	00'000 009	270 000,00	1326	AESN sub plantations T2	00'0	493 893,00
2033	Frais Annonces et Insertions	20 000,00	20 000,00	1326	AESN sub acquisition foncière T2	00'0	339 240,00
2051	Licences logiciel (hors AP)	5 000,000	5 000,000	1326	AESN sub plantes invasives	00'0	356 885,00
				1326	Contribution du SIAAP	5 000 000,00	5 000 000,00
21	Immobilisations corporelles Acquisitions foncières (frais de notaire, rédaction des	13 530 000,00	14 494 500,00	1328	Compensation La Queue en Brie	73 589,40	00'0
2111	actes adm et avocats expro compris)	4 000 000,00	3 750 000,00	1328	Compensation Sarcelles	24 835,86	00,00
2115	Acquisitions immobilières	700 000,00		1328	Compensation SGP	126 650,08	00,0
					Compensation ILE DE France NORMANDIE		
2117	Bois et forêts dont bois existants	1 500 000,00		1328	ENVIRONNEMENT	35 497,60	00'00
2118	Evictions agricoles + Evictions économiques	4 500 000,00	4 500 000,00	1328	Compensation Placo	605 592,00	00'0
2128	Milieux ouverts	500 000,00		1328	Compensation SNCF RESEAU	00'0	189 88480 189 88480
2128	Travaux de sécurisation et merlonnage	500 000,000	300 000,00	1328	Compensation SPLA	14 193,18	eçu ublié
2128	Aménagement terrain (aire de stationnement)	00'0		1328	Compensation SOLIDEO	8 445,60	en p
21352	Agencement, aménagement de bâtiment	650 000,00					réfe
2151	Allées forestières	1 000 000,00		16	Emprunts	450 000,00	42300 ctur
2152	Aménagement de voirie (mobilier)	100 000,00		1681	Emprunts AESN	450 000,00	ure 1 e le (84-20 7
2181	Installation panneaux communication	30 000,00	30,000,00				09/04
2107	Materiel de transport (1101s Ar) Matériel informatione (hors AD)	10,000,000					4/20
21848	Matériel de bureau (AP)	20,000,00					25
21848	Matériel de bureau (hors AP)	7 000,000					5²L 25_0
2188	Autres acquisitions (AP)	3 000,00	3 000,000			_	6- 8-BF

											Г				
BP 2025					11 471 928,00	446 926,97	50 000,00	186 000,00	12 154 854,97	11 675 961,45	23 830 816,42	Reç Pub ID :	u er lié l	n pro	préfecture le 09/04/2025 éfecture le 09/04/2025 5216 0046084-20250404-DEL25_08-BF
BP 2024	€				8 153 165,72	475 306,69	00'000 09	295 000,000	8 983 472,41	8 595 033,92	17 578 506,33		20 117 323,02		
	RECETTES				Mouvements réels	virement de la section de fonctionnement	Amortissements	Opérations patrimoniales	TOTAL	R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	TOTAL Investissement cumulé		TOTAL BUDGET		
	Chapitre article					023	040	041							
BP 2025	<u> </u>	8 345 028,42 300 000,00	1 500 000,00 1 500 000,00	5 045 028,42	23 644 816,42	Ī		186 000,00	23 830 816,42		23 830 816,42		26 113 263,84		23 560 316,42
BP 2024	Ę	2 547 818,33 300 000,00	600 000,00 1 500 000,00	147 818,33	17 283 506,33			295 000,00	17 578 506,33		17 578 506,33		20 117 323,02		17 212 506,33
	DEPENSES	Immobilisations en cours Avance	Travaux démolition Travaux de nettoyage	Autres travaux	Mouvements réels			Opérations patrimoniales	TOTAL	D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	TOTAL Investissement cumulé		TOTAL BUDGET		AP/CP : crédits
	Chapitre article		2312					041							

17 212 506,33 23 560 316,42

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP)

Comité Syndical N°55 du 4 avril 2025

ANNEXE N°2 A LA NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Actualisation et suivi des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme

	Total	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Autorisation de	3 00 000 000 30	170 GJE 16 £	2 01E EN2 E9 £	E ED3 131 76 £	7 780 001 9E €	7 052 065 60 4	3 050 376 03 6	£ 673 0E6 40 £	3 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	15 000 000 00 £	1E 000 000 00 £	10,000,000,00	7 CV CZO 100 V
Programme	30,000,000,00	1/0 023,40 €	2 04J JUJ,JO €	J J32 431,20 €	4 450 501,65 €	4 637 003,00 €	3 620,233 €	J 042 JJ0,40 €	23 300 310,42 €	13 000 000 CT	13 000 000 CT	10 000 000 ot	4 301 3/2,42 E
													l

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 095-200046084-20250404-DEL25_08-BF